

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le mercredi deux décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 27/11/2020 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Laëtitia DESBOIS

Vu l'article 6-II de la loi du 14 novembre 2020, le Conseil municipal se réunit sans public.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Estimation financière tranche 5 de l'aménagement du centre-bourg

M. le Maire expose la version définitive des travaux définie avec les représentants des cabinets d'études.

Ce projet fait partie du projet global réalisé en 2013 relatif à la requalification du centre-bourg. Il fait le lien entre la tranche 3 (la Croix) et La Blardière (allée du camping) par un cheminement piétonnier aux normes PMR.

Ce projet intègre la réalisation de 7 places de stationnement au cimetière et 4 autres le long de la D7, ainsi que l'aménagement de la plateforme près du NRO. Le tout est arboré et végétalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VALIDE le montant de dépenses prévisionnelles de 269 548.50 euros H.T. à l'unanimité.

Demande de subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de M. le Président du Conseil départemental pour la T5 de l'aménagement du centre-bourg, à l'unanimité.

Demande de subvention Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE M. le Maire à présenter un dossier de demande de DETR auprès de Mme la Préfète d'Indre-et-Loire pour la tranche 5 de l'aménagement du centre-bourg, à l'unanimité.

Décision modificative : étude de sécurisation du centre-bourg à transférer à un compte définitif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE une décision modificative à l'unanimité.

Autorisation de mandatement dépenses d'investissement avant vote du budget primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE de faire application de l'article L1612-1 à hauteur de 49 162.23 € (< ¼ de 196 648.91 €) et précise que ces crédits seront repris au budget 2021, à l'unanimité.

Demandes de subventions établissements d'enseignement professionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE le montant de 100 euros pour une aide financière au CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à la MFR d'Azay-le-Rideau, à l'unanimité.

Projet de construction parc photovoltaïque au sol

M. le Maire présente le projet de construction d'un parc photovoltaïque à Rigny-Ussé. Le porteur de projet envisage l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur 20 ha pour une puissance de 17 MWc. Cette société agit pour le compte d'un propriétaire privé sur une parcelle située au Bois Chétif. Le projet a été présenté à la DDT qui a émis un avis favorable avec des prescriptions en matière environnementale et foncière.

Considérant les retombées économiques pour la commune, le territoire et sur l'emploi local,
Considérant que les prescriptions de la DDT sont respectées,
Considérant qu'une pré-étude environnementale a été réalisée et que les prescriptions qui en ressortent sont prises en considération par le porteur de projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AFFIRME SON SOUTIEN à ce projet privé, à l'unanimité.

Modification du PLU

M. le Maire explique au Conseil municipal que l'installation du parc photovoltaïque oblige la commune à réviser le PLU pour modifier le zonage agricole de cette parcelle en zone Npv. La société responsable du projet prend en charge le volet financier de la révision du PLU.

M. le Maire présente la proposition financière transmise par le cabinet CITTANOVA qui s'élève à 17 000€ HT, options comprises pour assister la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE cette proposition financière à l'unanimité.

RPQS assainissement collectif et non collectif 2019 CCTVI

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, M. le Maire communique au Conseil municipal les Rapports Prix et Qualité des Services (RPQS) de l'assainissement collectif et non-collectif 2019 de la CCTVI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VALIDE les RPQS de l'assainissement collectif et non-collectif 2019 de la CCTVI à l'unanimité et PREND ACTE de la transmission du rapport d'activité 2019 de la CCTVI.

Ces documents sont à disposition de chacun à la mairie.

Repas des Aînés 2021

M. le Maire rapporte au Conseil municipal la tradition annuelle du repas offert par la municipalité aux personnes âgées de plus de 70 ans domiciliées à Rigny-Ussé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal FIXE la date du 21 mars 2021, sous réserve de l'actualité sanitaire (COVID), à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- M. le Maire avise le Conseil municipal de la démission de M. Daniel BOTTREAU.
- M. le Maire transmet les remerciements de l'association ARC en CIEL pour la subvention versée.
- M. JOUANNEAU demande comment rendre les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h plus visibles et faire ralentir les véhicules. M. le Maire répond qu'il est difficile de trouver un moyen réellement efficace de réduire la vitesse des automobilistes.
- Mme NAVION informe que le prochain « Petit journal » paraîtra aux alentours du 15 janvier 2021. Cette parution remplacera la cérémonie des vœux du maire qui ne pourra avoir lieu à cause de l'état d'urgence sanitaire.
- M. PELLERIN prévoit d'insérer un article sur les projets de la commune en faveur des personnes âgées.
- Mme LENHOF demande l'intervention d'un agent technique pour l'entretien de l'édicule Notre Dame de la Route à La Croix. M. le Maire répond que cet entretien n'incombe pas à la mairie, comme le ménage dans l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h50.

Affiché le 04/12/2020
Transmis à la préfecture le 04/12/2020